



DÉCLARATION FNEC-FP-FO CTA DU 19 JANVIER 2017 Académie de Bordeaux

Monsieur Le Recteur,
Mesdames & Messieurs les membres du CTA,

Conditions de travail et rémunérations

De nombreux enseignants n'en peuvent plus ! Les articles de presse se multiplient sur les démissions de professeurs suite à la publication d'un rapport sénatorial. La MEN minimise en parlant de démissions « extrêmement faibles ». Pourtant, le nombre de démissions a été multiplié par trois dans le 1^{er} degré et par deux dans le 2^{ème} degré entre 2012 et 2016. Si on ajoute aux dégradations de nos conditions de travail, le fait que nos salaires n'aient pas suivi le coût de la vie, alors il est même étonnant qu'il n'y ait pas davantage de démissions. Mais beaucoup d'enseignants se posent la question sur leur avenir professionnel dans l'Education nationale. La MEN annonce une « belle rentrée » avec 54 000 postes « en plus depuis 2012 », mais les personnels n'en voient pas les effets, étant donné que de nombreux postes aux concours ne sont pas pourvus !

Dans l'académie de Bordeaux, il est rappelé dans les documents de ce CTA que ce sont 1860 postes d'enseignants qui ont été officiellement créés depuis 2012. C'est mieux que ce que nous avons connu entre 2007 et 2012. Toutefois, ces créations n'ont pas empêché nos conditions de travail de se dégrader. Oui, nous sommes très inquiets, car chaque semaine nous apprenons que des événements graves se produisent dans des établissements de l'académie. Chaque semaine, des heures d'information syndicale sont organisées pour tenter de trouver des réponses collectives aux demandes des enseignants qui cherchent des outils afin de pouvoir à nouveau remplir leur mission avec sérénité. En effet, contre-réforme après contre-réforme, l'autorité des enseignants, la liberté pédagogique, le cœur du métier ont été volontairement détruits. Et ce n'est pas le projet ministériel de l'évaluation des enseignants, où toute antériorité de carrière va disparaître pour donner place à un entretien professionnel où seules seraient considérées des compétences autres que celles de l'enseignement, qui va améliorer la situation catastrophique dans laquelle nous sommes aujourd'hui. Non, ce projet d'évaluation des enseignants est un danger majeur et ne va pas dans le sens de l'attractivité

pour devenir professeur. D'ailleurs, ce sont les mêmes méthodes qui ont poussé vers la sortie les 22 000 fonctionnaires de France Télécom.

Monsieur Le Recteur, tant qu'il ne sera pas mis fin à la contestation systématique de la parole, et donc de l'autorité de l'enseignant, par les élèves, par les familles et par l'Administration, alors l'Ecole de la République continuera de s'abîmer et finira par disparaître si rien n'est fait. De plus en plus de familles se tournent désormais vers le privé pour scolariser leurs enfants.

Monsieur Le Recteur, si le MEN ne cesse pas de demander toujours plus à ses enseignants, et ce, sans aucune contrepartie, alors l'Ecole de la République continuera de s'abîmer et finira par disparaître. De nombreux enseignants sont aujourd'hui épuisés. Par exemple, pour quelle raison les journées de formation sont-elles programmées quasiment systématiquement le mercredi ?!!?

Monsieur Le Recteur, si le MEN ne cesse pas de vouloir réformer sans véritablement consulter les représentants des personnels, c'est-à-dire sans que les personnels ne comprennent et donc n'acceptent l'intérêt d'une réforme, alors l'Ecole de la République continuera de s'abîmer et finira par disparaître.

Monsieur Le Recteur, pour que l'Ecole de la République puisse remplir à nouveau son rôle, celui de permettre au plus grand nombre d'apprendre, d'acquérir des savoirs, de se former, de s'émanciper, de s'insérer, de s'intégrer, de bénéficier de l'ascenseur social, etc, alors il faut commencer par faire en sorte que les personnels enseignants soient à nouveau respectés et qu'ils soient rémunérés à la hauteur de leur engagement quotidien au service de l'Etat !

Mais l'Ecole de la République, ce n'est pas seulement des enseignants.

Nous pourrions également parler ici des conditions de travail des personnels administratifs. Partout, dans tous les services, le manque de personnel entraîne une surcharge de travail et une polyvalence accrue qui épuisent les services et qui crée des tensions entre les personnes.

Nous pourrions également parler ici des personnels d'encadrement. De nombreux inspecteurs apparaissent aujourd'hui en souffrance morale, physique et psychologique. Les chefs d'établissement de notre syndicat Indépendance & Direction-FO dénoncent la dégradation de leurs conditions de travail et l'absence de perspectives sur les carrières et métiers. Nombreux sont ceux qui ne savent plus vraiment quel est le sens de leur mission. Ils constatent également dans leur propre établissement la dégradation des conditions de travail des personnels et ils se sentent souvent désarmés pour réagir avec efficacité contre l'incivilité croissante.

Madame La Ministre ne semble pas prendre la mesure des difficultés rencontrées sur le terrain, à tous les niveaux, par tous les personnels de l'Education nationale. Par exemple, lors du Comité Technique Ministériel consacré à la répartition des moyens à la rentrée 2017, fait inhabituel, Madame La Ministre était présente notamment pour affirmer que la rentrée 2017 serait « belle », mais aussi pour solliciter l'appui des organisations syndicales en vue de l'élection présidentielle... C'est l'occasion de rappeler à tous que notre organisation, la FNEC-FP-FO, ne donnera aucune consigne de vote au premier comme au second tour des prochaines élections.

Monsieur Le Recteur, merci donc de transmettre à Madame La Ministre de l'Education nationale cette description que nous venons de faire de la situation réelle dans l'Education nationale dans l'Académie de Bordeaux.

Pour terminer sur les conditions de travail en général, nous rappelons que le 1^{er} février prochain, à l'appel national de FO, de la CGT et de SUD, auront lieu des rassemblements devant les DSDEN, les rectorats et le ministère pour porter les prises de position, les pétitions et les motions exigeant le retrait du projet ministériel sur l'évaluation des enseignants.

Monsieur Le Recteur, nous aurons également 2 vœux concernant l'évaluation des enseignants à proposer aux votes des membres du CTA. Nous le ferons à l'issue des déclarations liminaires si vous en êtes d'accord.

ASH

Concernant l'Adaptation scolaire et la Scolarisation des élèves Handicapés et le principe de « l'école inclusive » inscrit dans la loi de Refondation, nous sommes également très inquiets. En effet, Madame La Ministre s'attaque maintenant à l'existence du CAPA-SH, des SEGPA, des EREA, des CLIS (ULIS)... Elle prépare un projet de décret qui permettrait de renvoyer les élèves d'ITEP en SEGPA ou EREA sans que la MDPH ne soit saisie.

Rappelons que les revendications de la FNEC-FP-FO sont les suivantes :

- 🗣️ le maintien du CAPA-SH et du 2CA-SH avec toutes ses options,
- 🗣️ le retrait des nouvelles circulaires SEGPA, EREA et ULIS (écoles et collèges),
- 🗣️ le maintien et la création des structures (IME, ITEP, hôpital de jour, SEGPA-EREA...), des classes et des postes d'enseignants spécialisés à hauteur des besoins,
- 🗣️ le refus des Unités d'Enseignement qui externalisent les classes spécialisées vers les classes ordinaires,

- Une orientation adaptée au handicap et/ou à la difficulté de l'élève avec une prise en charge médicale, paramédicale et éducative appropriée.

Au niveau de l'académie de Bordeaux, il est prévu l'ouverture de 15 ULIS. D'autre part, le financement de ces structures passe de 23 heures à un forfait correspondant aux **Obligations Règlementaires de Service** du coordonnateur auquel s'ajoutent deux heures... La règle appliquée en Gironde à la rentrée 2016, règle décidée de manière autoritaire par Monsieur Le DASEN de la Gironde puisqu'allant contre l'avis du CTA, mais bien sûr avec votre accord Monsieur Le Recteur, va donc s'appliquer à tous les départements. Nous le regrettons fortement. Et nous vous annonçons que vous aurez certainement le plus grand mal à trouver des enseignants volontaires qualifiés pour occuper ces postes qui sont pourtant essentiels aux établissements afin qu'ils puissent assumer leur mission d'accueil des élèves porteurs d'un handicap. Pire, il est fort possible que des enseignants aujourd'hui déjà en poste en ULIS demandent une reconversion... Oui, de nombreux coordonnateurs ULIS en poste en Gironde cette année ont vu leurs conditions de travail se dégrader fortement et ils considèrent que c'est l'accueil des élèves qui n'est plus à la hauteur de ce qu'il devrait être dans l'Education nationale. Ces collègues qui, jusqu'à présent, ne comptaient pas leurs heures, sont maintenant démotivés. Et ce sont tous les enseignants qui travaillent avec ces coordonnateurs qui vont voir les conditions de travail se dégrader encore davantage.

La FNEC FP-FO réaffirme son opposition à la loi Montchamp (2005), dite « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » qui a organisé le désengagement de l'État et institué l'inégalité de traitement au détriment des droits collectifs des handicapés. Notre organisation réaffirme, aussi, son opposition au principe d'inclusion inscrit dans la loi de Refondation.

Contractuels enseignants, d'éducation et d'orientation

L'examen du projet de circulaire concernant la rémunération et le recrutement des contractuels de l'enseignement, de l'éducation et de l'orientation s'est terminé seulement le jeudi 5 janvier. A Bordeaux, nous n'avons eu qu'un seul GT, le mardi 15 novembre, présidé par Madame La DRRH qui nous a expliqué que la négociation concernant le reclassement n'était pas possible, car il s'agissait de règles nationales... Nous sommes d'ailleurs satisfaits que le rythme d'avancement soit automatique et de 3 ans. Par contre, nous demandons à ce qu'aucun collègue ne soit lésé dans ce reclassement indiciaire. Oui, aujourd'hui, si on s'en tient aux règles décidées à l'issue du GT de Bordeaux, de nombreux collègues, ceux qui sont

reclassés au même indice qu'ils détenaient dans la grille précédente, perdent leur ancienneté dans l'échelon. Ce n'est pas acceptable. Nous sommes aussi très étonnés que nos collègues contractuels aient déjà signé un avenant à leur contrat alors que rien n'a encore vraiment été décidé. Ceci dit, nous vous demandons, Monsieur Le Recteur, d'attendre la circulaire nationale et de faire un nouveau GT avant de consulter le CTA sur cette question.

Concernant l'ordre du jour de ce CTA, nous interviendrons au fur et à mesure, mais nous estimons qu'une fois encore son contenu très dense aurait largement mérité qu'une journée entière, avec une suspension le midi, y soit consacrée. Cela permettrait également que les questions diverses soient débattues par le CTA avec toute l'attention qu'elles méritent.

Par ailleurs, nous tenons une nouvelle fois à déclarer qu'il est insupportable de constater que les instances représentatives académiques et départementales ne sont pas respectées ! En effet, si nous pouvons comprendre que les chefs d'établissement aient déjà commencé à travailler sur leur DGH du fait d'un calendrier très serré, comment pouvons-nous accepter que certains d'entre eux aient programmé notamment des commissions permanentes avant la tenue des CTSD ? Monsieur Le Recteur, devons-nous dire à nos représentants qu'il serait plus utile le jour de leur CTSD qu'ils aillent animer une réunion d'information syndicale dans un établissement de leur département puisque tous les chiffres sont déjà connus de tous et tout est déjà décidé dans les établissements ?

Nous vous remercions pour votre écoute.

Pour la FNEC-FP-FO
Marie-Laure Saulnier, Eric Mouchet
Bruno Arbogast, Marc Guyon

Vœu 1

Considérant les conséquences que peut avoir sur la santé des agents la mise en place d'un entretien professionnel tel que prévu par le projet de décret sur l'évaluation des enseignants,

Considérant l'article 48 du décret 82-453 modifié sur les CHSCT prévoyant que le CT bénéficie du concours du CHSCT,

Considérant l'article 34 du décret 2011-184 sur les CT prévoyant que le CT bénéficie du concours du CHSCT,

Considérant l'article 57 du décret 82-453 modifié sur les attributions des CHSCT,
Le Comité Technique Académique de Bordeaux du 19 janvier 2017 saisit le CHSCTA afin que le projet de décret fasse l'objet d'une étude approfondie avant toute décision sur l'évaluation des personnels.

Vœu 2

Les membres élus du CTA de Bordeaux demandent le retrait du projet d'évaluation des enseignants.